"LE MADAWASKA"

Journal Hebdomadaire :-: EDMUNDSTON, N. B.

TARIF D'ABONNEMENTS - - Payable strictement d'avance

CANADA		ETRANGER	
Un an,	$1.00	Un an,	$1.50
Six mois,	50c	Six mois,	0.75

TARIF DES ANNONCES

Annonces légales, première insertion, la ligne ..... 15 cts
" " par insertion subséquente, la ligne ..... 10 cts
Annonces, (A vendre ou à louer) ne dépassant pas 10 lignes, 1ère insertion .. 50 cts
par insertion subséquente .... 25 cts
Avis de naissances, mariages et décès ..... 25 cts
Ces derniers publiés gratuitement pour les abonnés
Petites annonces, offre et demandes d'emploi, perdu, trouvé, etc,
par chaque insertion .... 25 cts
Tarif spécial pour annonces à long terme.

Comptes d'abonnement

Nous avons envoyé depuis quinze jours les comptes d'abonnement. Un bon nombre ont déjà fait remise, nous les en remercions sincèrement et nous comptons que tous voudront bien s'acquitter d'ici quelques jours de ce montant minime pour eux et qui correspond encore pour nous à une somme assez considérable.

S'il arrivait quelques erreurs dans l'envoi de ces comptes, l'on nous rendrait service de nous en prévenir sans délai. Ces erreurs peuvent se produire avec la meilleure bonne foi et l'on voudra bien prendre note que nous nous empresserons de les réparer sur indication.

NOTES LOCALES

Madame Ben Raymond d'Edmundston qui a subi une opération très sérieuse le 5 septembre, à l'Hôtel-Dieu de St. Basil, est revenue dans sa famille jeudi dernier en bonne voie de guérison.

—o—

Service Anniversaire.— Le service anniversaire de Mattie Legassé, épouse de Jos. V. Bérubé, aura lieu dans l'église d'Edmundston, le premier jour d'octobre prochain.

Ste-Anne, N. B.

M. M. Clovis Martin et Ludovic Lemieux de Kedgewick N. B. étaient la semaine dernière en promenade chez Mr. Rémi Martin à Ste Anne N. B.

—o—

Mariage.— Mercredi de cette semaine avait lieu dans l'Eglise de Kedgewick N. B. le mariage de M Ludovic Lemieux avec Melle Clara Martin. La bénédiction nuptiale a été donnée par le Rev. M. J. B. Thibault curé de cette paroisse.

L'heureux couple est pour leur voyage de noces à Québec.

L'AUTOMNE

Automne ! quel mot triste ! Tout en lui nous fait penser à la mort. Le vent avec son chant sonore et sa force de géant fait tomber les feuilles et rafraîchit nos belles journées d'été. Le soleil même semble vouloir nous quitter en paraissant tard le matin et disparaissant de bonne heure le soir. Les charmants petits oiseaux qui nous ont réjouis de leurs chants joyeux, semblant craindre les jours froids, s'en vont dans les pays chauds.

Mais voyons un peu plus loin. Les champs qui viennent d'être moissonnés par le laboureur se recouvrent d'un beau manteau blanc, en ce moment le cœur des petits enfants se réjouissent car ils savent que dans peu de temps le petit Jésus naîtra et remplira de jouets les bas qu'ils auront suspendus près de la cheminée.

Donc ne nous attristons pas de voir approcher l'automne, car il sera suivi d'une bien belle saison.

Irène D'Aigle agée de 10 ans.
Ecole de St Hilaire No 2.
Grade v

ON DEMANDE :

Une servante pour ouvrage général de maison dans une petite famille pas d'enfant. Bons gages. S'adresser immédiatement à
Madame Medley Richards
Edmundston, N. B.

38-39- p

Ayons une ame contente

Beaucoup de jeunes filles se disent blasées et se croient malheureuses, elles n'aiment que les livres et le temps leur manquent pour découvrir autour d'elles, dans les joies et les chagrins de ceux qui les entourent de quoi occuper leur esprit, leurs mains et leurs cœurs.

Elles parlent avec tout l'aplomb de l'inexpérience, de leurs peines imaginaires et de la sottise humaine, de l'amour qu'elles nient.

Souhaitons d'être des âmes contentes, qui trouvent la force de se réjouir au milieu des épreuves les plus réelles et des circonstances les plus difficiles.

Connaissons-nous des personnes toujours mécontentes, qui se plaignent des gens et des choses, de la pluie comme du soleil ? Elles sont pourtant très bonnes parfois, adroites, dévouées à leur manière, charitables à leurs heures, mais on ne les aborde qu'avec un peu de malaise, un petit serrement de cœur qui s'explique très facilement.

Elles font le bien par devoir, de mauvaise grâce, et s'il arrive qu'on les aime, on n'ose pas le leur dire. Comment pourrait-on mal recevoir une personne qui se présente avec un bon sourire ? Comment trouver la vie mauvaise, quand on a devant soi des yeux rieurs qui voient les épreuves inévitables mais qui refusent de larmoyer inutilement.

Ce qui manque le plus dans notre triste monde, ce sont des âmes contentes pour remonter et entrainer les autres.

On va à celles-là d'instinct parce qu'on ne craint pas de reproches ni de reprimandes ; et si l'on a du chagrin on sait que leur compassion est douce. On ne les croit pas insensibles si, en écoutant le récit de nos tristesses, leurs lèvres gardent le bon sourire qui leur est habituel.

Ne nous attachons pas, a détailler les tristesses ou les laideurs, cherchons à limiter nos inquiétudes et nos soucis à la tâche de chaque jour et à constater, quand nous les rencontrerons, la bonté, la sympathie, la charité en ce vaste monde.

Fermons les yeux sur les faiblesses, sur les défauts de ceux qui sont notre prochain ; soyons des âmes de lumière, des âmes contentes qui éclairent, qui reposent et qui réchauffent.

Cultivateurs lisez
"Le Madawaska"

La Compagnie Fraser Perd sa Cause

UN JUGEMENT IMPORTANT

M. Max. D. Cormier, B.A., avocat-conseil de la commission scolaire d'Edmundston, recevait de Fredericton, vendredi dernier, la dépêche suivante : "La cour suprême a décidé que la compagnie FRASER devra payer les taxes d'école".

C'était en quelques mots le jugement rendu, vendredi après-midi par la cour d'appel du Nouveau-Brunswick, présidée par le juge-en-chef, l'honorable Sir J. D. Hazen, et ses confrères les honorables juges White et Grimmer, dans une cause qui restera célèbre, et qui avait été argumentée, le 4 juin dernier.

La question en litige était celle-ci : La compagnie Fraser avait obtenu, en 1912 et en 1917, du conseil de ville d'Edmundston, certains privilèges, entr'autres, une exemption de taxes municipales pour le presque totalité de leurs propriétés dans la ville, et l'entente entre la compagnie et la ville avait été ratifié sous formes d'actes, par la législature provinciale. Quant aux privilèges accordés, ni la commission scolaire, ni les contribuables du district comme tels n'avaient été consultés. A Edmundston le district scolaire est plus grand que la ville, en superficie, et, la commission scolaire est indépendante du conseil de ville dans toutes les affaires scolaires, à l'exception du rôle d'évaluation.

La compagnie Fraser prétendait qu'elle était exemtée des taxes d'école pour la même évaluation qu'elle l'était pour les taxes de ville, et refusait de payer les taxes d'école sur une évaluation plus élevée que celle pour taxes de ville. La commission scolaire, d'après les faits et d'après les avis de son avocat, prétendait que la compagnie Fraser n'était pas exempté d'un centin pour taxes scolaires ; que deux corporations ne pouvaient, par contrat ou autrement, lier une troisième corporation, sans son consentement, et que l'esprit et la lettre des actes passés à la législature, à la demande de la ville et de la compagnie, ne comportaient pas d'exemtion de taxes d'école sur les propriétés de cette dernière, dans le district scolaire.

Le jugement qui vient d'être rendu est des plus importants, car la compagnie Fraser possède de grandes propriétés à Edmundston qui auraient été exemptées de taxes scolaires, pour la presque totalité, pour une période de 25 années, si la décision de la cour d'appel avait été contre nous. Si l'on considère aussi qu'il y a un besoin urgent de construire à Edmundston une école publique de 14 départements, il est facile de saisir ce que veut dire pour nos enfants le succès remporté. Il peut se faire que le verdict rendu sera attaqué devant la cour suprême du Canada, mais nous croyons que le droit et la justice vaincront toujours, et cela nous assure le succès final.

Nous publierons aussitôt que possible une traduction du jugement dans cette cause, et nous raconterons en détails toutes les difficultés que la commission scolaire dût surmonter pour arriver à cet heureux résultat. Toutefois, nous pouvons dire que le succès est du à la tenacité inébranlable des docteurs Albert M. Sormany et J. Emile Simard et de leur avocat, M. Max. D. Cormier. Tous les moyens furent pris auprès des évaluateurs de la ville, auprès du conseil de ville, auprès des citoyens, auprès des membres de la législature même, pour décourager les trois sus nommés, et, pour vaincre, par des moyens indirects, sans aller devant les cours de justice, pour une décision dans cette affaire.

Le succès dans cette cause représente un montant si considérables pour les contribuables du district scolaire d'Edmundston, qu'en toute justice, ils devront donner le mérite de ce succès à ceux qui, sans défaillance, ont mené jusqu'au bout une entreprise aussi ardue, contre une compagnie millionnaire.

NOUS SOMMES PRET !

N'oubliez pas que nous avons ce que vous désirez en fait de Prélarts, Feltos, Congoliums, petit Tapis, laise à Tapis, de tous patrons et de toutes largeurs, Tapis de table, Rideaux, Crétonne, Toile, Portières, Tableaux, Miroirs, Hall Rack, Commodes, Tables et Chaises pour cuisine, Set de salle à diner, Articles de fantaisie, Librairie, etc.

Set de chambre et toutes les fournitures que vous désirez, Couchettes assorties pour les enfants, Set de salon et beaucoup de petites tables de fantaisie, Chaises berceuses en bois, jonc et raltan, Sofas en cuivre et autres fournitures.

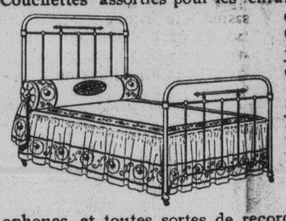

Nous venons de recevoir de jolies voitures d'enfants, Machines à coudre, Machires à laver, (ordinaire et à pouvoir d'eau) Tordeuses, Planches à repasser, etc

Pianos, Harmoniums, Gramophones, et toutes sortes de records au diamand et à aiguilles, Cabinets pour records, Porte-manteaux, Porte-musique, en cuir (traveling boys), Bancs de pianos, etc.

Pourquoi vous devriez avoir *Le Brunswick*

Tous-Phonographes dans un

1° Le Reproducteur "Ultona" est le seul qui joue toutes les sortes de record parfaitement. Complet, rien à enlever, et rien à ajouter. Un tour de main suffit pour le mettre en action pour jouer tous les records voulus.

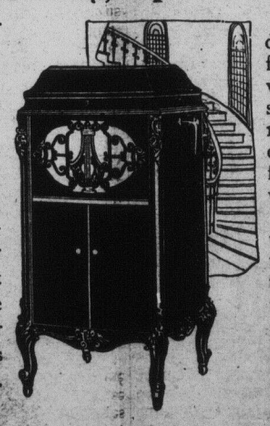

2° La chambre de son, ton-bois, fait comme un violon, donne le son si doux et riche que nous désirons ce qui fait le Brunswick épatant.

3° Le Brunswick est construit de différentes manières et nous invitons le public à venir prendre une soirée de loisir avec nous. Venez ce soir.

The Brunswick
ALL PHONOGRAPHS IN ONE

J. F. Rice & Sons

Ameublement et Quincaillerie, Pianos, Machines à Coudre "Singer", Courtier d'Immeuble et Boulanger

UN MOT D'AVIS

Ne retardez pas, et n'envoyez pas en dehors lorsque vous pouvez faire mieux ici.

Pourquoi vous devez assurer votre Vie

1. PARCE QUE c'est un devoir que vous vous devez à vous-même et à ceux qui dépendent de vous.
2. PARCE QUE du moment que votre vie est assurée, si vous mourrez, votre succession est augmentée du monrant de votre police.
3. PARCE QUE la mort est certaine—QUAND est incertain. Aujourd'hui vous pouvez passer l'examen médical—DEMAIN il sera trop tard.
4. PARCE QUE votre police est un montant comptant en argent que vos créditeurs ne peuvent saisir—si vous en avez à votre mort—une somme qu'un désastre financier ne peut pas ôter à votre famille.

Quand devez-vous vous assurer.

1. AUJOURD'HUI alors que vous avez la vie et la santé ; demain vous n'aurez peut-être ni l'un ni l'autre ; les délais sont toujours dangereux.
2. AUJOURD'HUI une police vous coûtera moins que plus tard. Soyez sages et assurez votre vie comme mesure de prévoyance pour vos vieux jours.
3. AUJOURD'HUI car dans un temps de dépression financière plusieurs ont trouvé que leurs polices étaient le seul endroit où ils pouvaient emprunter pour rencontrer des besoins pressants.
4. AUJOURD'HUI est le temps d'agir ; si vous ne faites pas d'économies, quand allez-vous commencer ? Rappelez-vous que remettre un devoir présent peut être fatal à vos meilleurs intérêts.

Où vous assurer ?

Dans la Compagnie MUTUAL LIFE OF CANADA.

PARCE QUE cette compagnie a toujours remporté les plus grands succès.

PARCE QUE cette compagnie n'a pas de supérieure dans le montant des dividendes qu'elle paie à ses assurés.

PARCE QUE cette compagnie n'a pas d'actionnaires qui mangent une partie de ses revenus.

PARCE QUE ses réclamations en cas de mort sont payés promptement.

PARCE QUE c'est une compagnie canadienne qui ne fait pas d'affaires dans aucun pays étranger ; qui fait un choix judicieux de ses risques, et qui est reconnue pour ses méthodes saines d'administration.

PARCE QU'ELLE assure les hommes et les femmes ; les deux sexes ont les mêmes avantages ; justice égale pour tous.

PARCE QU'ELLE ne fait pas de restriction relativement à l'occupation, la résidence ou les voyages des assurés.

PARCE QUE ses fonds sont déposés dans des banques canadiennes seulement et que depuis 40 ans elle n'a pas perdu une seule piastre des placements qu'elle a faits.

Pour ces raisons et bien d'autres encore, assurez-vous dans la Compagnie MUTUAL LIFE OF CANADA.

St-Jacques N.B.

Les brelans de pommes sont à l'ordre du jour. Il y en a tout le tour et tout autour.

—o—

Mad. Philéas et Melle Marthe Morneault sont de retour d'une promenade en auto, à Québec. Elles sont enchantées de leur voyage.

—o—

Nous regrettons l'accident arrivé à notre jeune ami, Jos. H. Daigle. M. Daigle fut frappé par une automobile samedi dernier et c'est presque miracle qu'il ne fut pas tué. Il prend du mieux tous les jours.

—o—

Depuis que j'ai eu le malheur d'écrire qu'on prétendait qu'une partie de l'argent employé à construire notre bon chemin, provenait de taxes spéciales payées par les automobilistes, on dirait que certains de ces Messieurs croient que ce chemin leur appartient et que tout leur est permis même essayer d'écraser le monde. Il serait sage de se rappeler que la limite de vitesse à travers les villages, est spécifiée et qu'on ne peut pas l'excéder, impunément toujours. A voir passer certains automobilistes on dirait qu'ils sont poursuivis par les "spotters".

Quelque bon matin, le gousset de quelques uns pourrait en souffrir.

Qu'on se le dise !

—o—

Il y a très probablement, au moins deux cas de fièvre typhoide dans la Paroisse. Cette maladie est contagieuse, mais malgré qu'elle ne le soit pas autant que la picote, il serait à désirer qu'on y prenne bien garde.

—o—

Il y a beaucoup de candidats pour l'élection des conseilllers, mais pas encore de nominations certaines. Qu'on se hâte de se décider. On rapporte que le parti "Bossuet" a très peu d'adhérents.

—o—

Nous remercions Celui qui a autorisé notre Rév. Curé à faire remplir le fossé du chemin, en face de l'église. Son état dangereux avait certainement échappé à l'attention du Commissaire. C'était un vrai casse-cou..... .selon moi.

—o—

Messieurs les Avocats Cormier et Lawson plaidaient devant M. J. A. Charest, commissaire de la cour civile, lundi dernier. La cause en était une pour parjure. Elle fut envoyée aux grands jurés.

—o—

M. Robert Robinson Sr. malade depuis quelque temps prend un peu de mieux.

—o—

La mort vient encore de frapper. Elle a enlevée l'épouse de notre estimé paroissien, Lézime Francœur. La défunte était agée de 68 ans. Le service de sépulture eut lieu jeudi, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. R. I. P.

Soumissions Demandées

Des soumissions sont demandées pour la construction d'une église à Baker Brook. Des soumissions séparées sont demandées pour les fondations et pour l'église même. Les plans et devis pourront être examinés au presbytère de St Hilaire. Toutes les soumissions devront être rendues au dit presbytère le ou avant le 10 octobre, 1919.

38-3. f

A VENDRE

Deux bons jeunes chevaux de chemin et d'ouvrage, à bonnes conditions.

S'adresser à FRANK RICE, Edmundston. 37 j n o